

## AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

---

### **Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière**

NOR : SJS0940021V

Un concours interne sur épreuves aura lieu à l'établissement public de santé Paul-Guiraud de Villejuif (Val-de-Marne), en application du 2° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 5 postes de secrétaire médical de la fonction publique hospitalière vacant dans les établissements suivants :

- hôpital national de Saint-Maurice : 1 poste ;
- centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-George : 1 poste ;
- établissement public de santé Paul-Guiraud : 3 postes.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratifs. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*, par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi, à la direction des ressources humaines de l'établissement public de santé Paul-Guiraud, cellule concours, 54, avenue de la République, 94806 Villejuif Cedex, auprès de laquelle peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.